

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Jeudi 19 mai 2016, à 14h10

Président : Dr Mark Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Proposition de l'Espagne pour le règlement de ses arriérés de contributions	4
2. Rapport financier, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, incluant l'état d'avancement de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes émises en 2014	5
3. Recommandations du Groupe de travail après examen de la production actuelle des rapports statutaires	7
4. Proposition relative à une méthode d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020)	10
5. Mise à jour des directives pour les audits effectués au CIRC	13
6. Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail, 2014–2015	14
7. Rapport sur les activités de publication et sur l'affectation des fonds	15
8. Priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme contributions volontaires sans objet spécifié	16
9. Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts	18
10. Acceptation des dons	19

Représentants des Etats participants

Dr Mark PALMER, <i>Président</i> Dr Adam BABBS	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Professeur Christopher BAGGOLEY, <i>Vice-président</i>	Australie
Dr Diane STEBER-BÜCHLI, <i>Rapporteur</i>	Suisse
Dr Chariklia BALAS	Allemagne
Dr Britta KUNERT	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
<i>Pas de représentant</i>	Brésil
Dr Stephen M. ROBBINS Mme Lucero HERNANDEZ	Canada
Professeur Mads MELBYE	Danemark
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Lisa STEVENS	Etats-Unis d'Amérique
Dr Svetlana AXELROD Mme Lidia GABUNIYA Dr Olga GRETSOVA	Fédération de Russie
Professeur Juhani ESKOLA Professeur Sakari KARJALAINEN	Finlande
Dr Thierry BRETON	France
Professeur G.K. RATH (<i>excusé</i>)	Inde
M. Keith COMISKEY	Irlande
Professeur Walter RICCIARDI (<i>excusé</i>) Dr Pietro COMBA	Italie
M. Hiroyuki YAMAYA Dr Takuma KATO Dr Seiichiro YAMAMOTO	Japon
Dr Rachid BEKKALI (<i>excusé</i>) Dr Latifa BELAKHEL	Maroc
Dr Edgar RIVEDAL Dr Karianne SOLAAS	Norvège
Dr Marianne DONKER M. Marc FAKKEL (<i>excusé</i>)	Pays-Bas
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER	Qatar
Dr Kyungwon HWANG Dr Yoon Jung CHANG	République de Corée

Professeur Jan-Ingvar JÖNSSON (*excusé*) Suède
Dr Karin SCHMEKEL
Professeur Murat GÜLTEKIN Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)
Mme Joanne MCKEOUGH, Bureau du Conseiller juridique
Mme Françoise MOURAIN-SCHUT, Bureau du Conseiller juridique
Dr Andreas ULLRICH, Conseiller principal auprès du Sous-directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH), Agent de liaison OMS/CIRC
Dr Cherian VARGHESE, Coordinateur, Département Prise en charge des maladies non transmissibles, Prévention de la violence, du traumatisme et du handicap (NVI)

Observateurs

Professeur James F. BISHOP, Président sortant du Conseil scientifique
Professeur Ellen KAMPMAN, Présidente élue du Conseil scientifique (*excusée*)
Dr Cary ADAMS, Directeur exécutif de l'Union internationale contre le Cancer (UICC)

Commissaire aux Comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

Secrétariat

Dr C.P. WILD, <i>Secrétaire</i>	Mme E. FRANÇON	Dr R. NJIE
M. T. LANDESZ	Dr N. GAUDIN	Dr H. OHGAKI
	Dr M. GUNTER	Dr R. SANKARANARAYANAN
Mme A. BERGER	Dr Z. HERCEG	Mme A. SANTHIPRECHACHIT
Dr F. BRAY	Dr R. HERRERO	Dr A. SCALBERT
Dr P. BRENNAN	Dr A. KESMINIENE	Dr J. SCHÜZ
Mme D. D'AMICO	Dr D. LOOMIS	Dr K. STRAIF
M. P. DAMIECKI	Dr J. MCKAY	Dr M. TOMMASINO
Dr S. FRANCESCHI	Dr M. MENDY	Dr J. ZAVADIL

1. PROPOSITION DE L'ESPAGNE POUR LE REGLEMENT DE SES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS : Point rajouté à l'Ordre du jour (Document GC/58/22)

Le PRESIDENT rappelle que le Gouvernement espagnol n'a pas pu payer ses contributions en 2014 et 2015. Le Document GC/58/22 contient une proposition de l'Espagne pour le règlement de ses arriérés de façon échelonnée entre 2016 et 2018.

A la demande du président, le Dr de Andrés Medina (Espagne) se retire de la réunion durant la discussion de la proposition.

Le PRESIDENT précise que la proposition de l'Espagne a été reçue suite à la mise en place d'une nouvelle structure responsable des paiements concernés ; c'est un signe positif et encourageant de l'engagement du Gouvernement espagnol vis-à-vis du CIRC.

Le Dr BALAS (Allemagne) appuie les remarques formulées par le PRESIDENT.

En l'absence d'autres commentaires, le PRESIDENT considère que le Conseil de Direction approuve le plan de paiement proposé.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Proposition de l'Espagne pour le règlement de ses arriérés de contributions » (GC/58/R20) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/58/22 « Proposition de l'Espagne pour le règlement de ses arriérés de contributions »,

1. APPROUVE exceptionnellement la proposition de l'Espagne de payer ses arriérés de contributions pour 2014 et 2015, d'un montant de 1 218 017€, selon l'échéancier suivant :

- 674 759€ à verser en 2016 ;
- 271 629€ à verser avant l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Direction de mai 2017 ; et
- 271 629€ à verser avant l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Direction de mai 2018 ;

2. CONVIENT que chaque année le montant des arriérés doit être reçu dans son intégralité et crédité au compte des arriérés de contributions de l'Espagne, pour le remboursement du Fonds de roulement, avant que toute contribution ne soit portée au crédit du Fonds général et donc utilisée pour le programme d'activités en cours.

La résolution est **adoptée**.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) remercie le Conseil de Direction au nom du Gouvernement espagnol. La situation financière de l'Espagne s'améliore et le Gouvernement est heureux de pouvoir honorer ses engagements envers le Centre.

2. RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015, INCLUANT L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EMISES EN 2014 : Point 10 de l'Ordre du jour (Document GC/58/7)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances), illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, indique que les états financiers sont établis sur une base annuelle, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Cinq états financiers ont été préparés, assortis de tableaux contenant des renseignements complémentaires. Suite à l'audit annuel, le Commissaire aux comptes a émis un avis sans réserve sur les états financiers, reconnaissant notamment leur parfaite conformité avec les normes IPSAS.

En ce qui concerne l'année 2015, le Commissaire aux comptes a examiné les procédures opérationnelles et émis six recommandations dans trois domaines : minimiser le recours aux annulations de créances afin de préserver les réserves limitées du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme, sachant que des créances non recouvrables ont été annulées au cours des quatre années précédentes en faisant appel à ce fonds ; renforcer les contrôles sur les délais et la présentation des rapports pour les donateurs. Quant à la gestion des actifs, il convient de : surveiller le statut des actifs immobilisés non localisés durant l'inventaire physique et prendre les mesures appropriées ; revoir périodiquement la liste des actifs figurant dans le registre ; et effectuer le rapprochement du solde des immobilisations corporelles entre registres comptables et registre des actifs. Il est enfin recommandé d'améliorer les informations sur les risques dans le journal des risques du CIRC.

Vingt des 27 recommandations émises par le Commissaire aux comptes entre 2012 et 2014 ont déjà été appliquées tandis que la mise en œuvre des sept restantes est sur la voie ou en cours d'achèvement durant l'année 2016. Suite aux retards considérables dans la mise en place des logiciels SAP, on cherchera un nouveau fournisseur.

Le budget ordinaire de 2014–2015 s'est élevé à 40,425 millions € dont 19,989 millions € pour 2014 et 20,435 millions € pour 2015. 0,5 million d'euros proviennent du Fonds spécial du Conseil de Direction et 39,9 millions € des contributions statutaires des Etats participants. Le budget ordinaire de 2014 a été approuvé pour un montant total de 19,989 millions € dont 0,250 million d'euros financés par le Fonds spécial du Conseil de Direction et 19,739 millions € par les contributions des Etats participants.

Suite au recouvrement de contributions statutaires supplémentaires, le montant total des fonds recouverts est de 95,62% pour 2015 et de 98,29% pour 2014, ce qui correspond globalement à un taux de recouvrement des contributions de 93,93% pour la période biennale 2014–2015. En ce qui concerne l'année 2016, 50,65% des contributions statutaires ont été reçues, 12 Etats participants ayant payé leur contribution en totalité et deux l'ayant payée en partie.

Les activités prévues pour la période biennale 2014–2015 ont bien progressé et la totalité du budget approuvé a été utilisée. L'adoption de l'euro comme monnaie fonctionnelle a sensiblement réduit le risque de change et seulement 0,092 million € ont été utilisés en 2015 pour couvrir les coûts de réalignement monétaire non prévus au budget.

1,617 million € du Fonds de roulement ont été utilisés pour établir des provisions pour les arriérés des contributions statutaires, conformément aux exigences de l'IPSAS.

Le Fonds spécial du Conseil de Direction est resté stable avec un solde de clôture de 11,981 millions €.

Le Compte des Contributions volontaires se montait à 11,334 millions € à la fin de l'année. L'augmentation de 20,5% du solde du Compte des Contributions volontaires et l'augmentation de 84,99% des revenus différés de l'année précédente résultent du succès des efforts du Centre pour mobiliser des ressources, en particulier des accords pluriannuels portant sur des montants élevés conclus en 2015 avec des donateurs. Les coordonnées des donateurs sont fournies dans le Document GC/58/Inf.Doc. No.3.

Les recettes figurant au Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme proviennent des contributions volontaires à objet spécifié au taux standard de 13%, conformément au Règlement financier du CIRC et à la Résolution WHA34.17. Du fait de la stabilité des recettes provenant des contributions volontaires à objet spécifié et du recouvrement de créances douteuses, le compte présentait un solde positif de 4,094 millions € à la fin de l'année 2015.

Le passif non capitalisé lié aux prestations dues au personnel s'élève à 32,619 millions €, résultant en grande partie de la portion non capitalisée de l'Assurance maladie après cessation de service, dont l'estimation a été effectuée par des actuaires qui l'ont communiquée en dollars des Etats-Unis d'Amérique. L'augmentation du passif en 2015 résulte de la poursuite de la dévaluation de l'euro par rapport au dollar américain, ce qui a entraîné une perte de change non matérialisée de 3,280 millions €. L'augmentation supplémentaire nette de 1,4 million € est due à la diminution du taux d'escompte qui est passé de 1,6% en 2014 à 1,5% en 2015, et à la tendance annuelle à l'augmentation des coûts médicaux, évaluée à 3,6% jusqu'en 2033 et à 2,9% à partir de 2034.

Mme HERNANDEZ (Canada) reconnaît que l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers constitue une reconnaissance importante des efforts du CIRC en matière de transparence et de redevabilité. Elle remarque avec plaisir que le Centre respecte les normes IPSAS et que, avec un taux d'utilisation du budget de 100%, il prouve qu'il dispose de la capacité opérationnelle nécessaire pour exécuter son propre budget. Elle s'inquiète toutefois de constater un déficit budgétaire pour la deuxième année consécutive ; il pourrait être opportun d'établir un délai pour le retour à l'équilibre du budget. L'augmentation des contributions volontaires à objet spécifié qui résulte de la stratégie de mobilisation des ressources représente un succès important. Elle demande si le déficit de financement de l'Assurance maladie après cessation de service, qui s'est accru suite à la dévaluation de l'euro, est gérable ou s'il faut revoir la stratégie du fait de l'augmentation de l'endettement.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Centre de l'opinion sans réserve exprimée par le Commissaire aux comptes. Les charges à long terme pour les droits du personnel sont importantes ; elle souhaiterait savoir si l'approche développée par le Centre, en ligne avec l'OMS, sera suffisante pour financer entièrement le passif en 30 ans.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances), répondant aux commentaires, précise que l'augmentation du déficit du fonds de l'Assurance maladie après cessation de service est considérée comme temporaire et ne nécessitant pas de ce fait de mesures immédiates, étant donné qu'elle résulte d'une perte de change non matérialisée. Le taux des contributions du personnel, qui augmente de 4% par an, sera revu régulièrement et augmenté si nécessaire pour combler le déficit. Le déficit net de 2,4 millions € en 2014 est passé à 4,56 millions € en 2015 : cela est dû tout d'abord aux arriérés dans les contributions statutaires, avec une provision pour les créances douteuses qui réduit le revenu des contributions statutaires. La deuxième grande cause du déficit est l'augmentation du passif de l'Assurance maladie après cessation de service due aux pertes de change. En réponse aux autres questions de Mme HERNANDEZ (Canada), elle confirme que l'appréciation de l'euro l'année qui vient aidera à réduire le niveau du déficit.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous concernant le rapport financier, le rapport du Commissaire aux comptes et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (GC/58/R4) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/7 (« Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 »),

1. REMERCIE le Commissaire aux comptes de son rapport et de son avis ; et
2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

La résolution est **adoptée**.

3. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL APRES EXAMEN DE LA PRODUCTION ACTUELLE DES RAPPORTS STATUTAIRES : Point 12 de l'Ordre du jour (Document GC/58/9)

Le SECRETAIRE, illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, rappelle qu'un Groupe de travail avait été constitué pour étudier les rapports soumis par le Centre au Conseil scientifique et au Conseil de Direction, suite à une proposition du Conseil scientifique d'accorder la priorité aux discussions sur le travail scientifique effectué par le Centre ; la valeur ajoutée de certains rapports avait également été mise en question. Il est nécessaire d'obtenir un équilibre entre la

transparence assurée par la production de rapports et l'utilité des documents produits. Les résultats de cette étude ont été présentés en janvier au Conseil scientifique ; le Groupe de travail propose de remplacer le Rapport annuel intérimaire (produit tous les deux ans et traduit en français) par une présentation orale, complétée par l'affichage de la liste exhaustive des publications sur le site internet du CIRC, de façon à ce que la totalité des résultats des activités du Centre soit répertoriée. Le Conseil scientifique a également accepté le principe d'une présentation orale accompagnée de la distribution des diapositives correspondantes en ce qui concerne le Rapport du Conseil de Direction sur sa précédente réunion, le point du Directeur sur les événements marquants survenus depuis le Conseil scientifique précédent et les Actions prises à la suite de l'audit des Sections de l'année précédente. Le rapport du Conseil scientifique pourrait regrouper les commentaires et les actions requises suite à ces rapports oraux. Le rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail serait distribué uniquement au Conseil de Direction. En ce qui concerne les rapports statutaires qui ne s'adressent qu'au Conseil de Direction, le rapport sur les activités de publication pourrait n'être produit que tous les deux ans, et il convient d'envisager la possibilité de revoir le processus de nomination des nouveaux membres du Conseil scientifique.

Le PRESIDENT remercie les membres du Groupe de travail pour leur contribution et souligne l'objectif de cet exercice qui est de rationaliser le nombre considérable de documents produits en cycle continu.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) demande si les recommandations du Groupe de travail permettront d'alléger suffisamment la charge de travail des membres du CIRC ; on pourrait réduire encore le travail de rédaction des rapports en synthétisant davantage le contenu de certains d'entre eux ou en renvoyant aux informations déjà disponibles sur le site internet du CIRC.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) est d'accord avec la proposition de présenter oralement certains rapports au Conseil scientifique. Il note que la proposition de présentation orale du Rapport annuel intérimaire sera accompagnée de la liste des publications, mais il se demande s'il ne serait pas possible d'y inclure d'autres éléments, sachant qu'en Finlande, l'accent est également placé sur la recherche et sur le travail des comités consultatifs.

Le SECRETAIRE, répondant aux questions, confirme que la proposition a pour but de réduire le travail du Centre et le coût des traductions, particulièrement en ce qui concerne le Rapport annuel intérimaire, qui est un document assez volumineux. Les rapports peuvent être plus succincts et il est prévu de placer la liste des publications sur le site internet plutôt que de l'imprimer sur papier. La liste des cours et des réunions qui figure actuellement dans le rapport du Directeur pourrait également être publiée directement sur le site internet. Il reconnaît que les publications ne sont certainement pas la seule mesure des activités du CIRC et le rapport oral

du Directeur continuera à décrire chaque année l'éventail complet des activités et à donner une vue générale du travail effectué.

Le Professeur MELBYE (Danemark) se félicite de cette initiative qui vise très raisonnablement à réduire les tâches administratives.

M. DE RAEDT (Belgique) ajoute qu'il est prêt à approuver les recommandations, mais il aimerait recevoir l'assurance que l'on continuera à produire le rapport du Conseil scientifique, sachant que son Gouvernement se fie aux conseils qu'il contient, particulièrement en ce qui concerne l'achat d'équipement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le SECRETAIRE confirme que, même si le Directeur présente oralement son rapport au Conseil scientifique, le rapport complet du Conseil scientifique au Conseil de Direction continuera à être fourni par écrit.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) souscrit aux recommandations du Groupe de travail dont elle a assuré la présidence, et remercie le Directeur et son équipe pour les informations qu'ils ont fournies avec célérité au Groupe de travail.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous relatif à la production des rapports statutaires, et notamment du rapport biennal et du rapport annuel intérimaire (GC/58/R6) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/27/R4,

Ayant pris note des recommandations du Groupe de travail quant à la production des rapports statutaires (Document GC/58/9),

1. REMERCIE le Conseil scientifique de son examen des propositions ;
2. APPROUVE les recommandations relatives à la production des rapports statutaires telles qu'elles sont présentées au paragraphe 7 du document GC/58/9, avec effet dès 2017 ;
3. DECIDE que l'usage actuel consistant à produire un Rapport annuel intérimaire des activités du Centre les années impaires sera remplacé par la production d'une liste des publications du personnel du Centre et une présentation orale des résultats scientifiques marquants par le Directeur ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à publier, les années paires, un rapport biennal exposant tout l'éventail des activités au cours de la période biennale précédente.

La résolution est **adoptée**.

4. PROPOSITION RELATIVE A UNE METHODE D'EVALUATION DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC (2016–2020) : Point 13 de l'Ordre du jour (Document GC/58/10)

Le SECRETAIRE, illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, rappelle que ce point concerne la façon dont le Conseil de Direction et le Conseil scientifique pourraient se faire une idée des résultats des activités du Centre par rapport à la Stratégie à moyen terme dans son ensemble. L'audit des sections scientifiques s'effectue sur un cycle de cinq ans, mais il serait important d'y ajouter une évaluation des résultats et des contributions par rapport aux priorités définies dans la Stratégie à moyen terme. Des propositions sur la façon de mesurer ces résultats figurent dans le Document GC/58/10. Le Conseil de Direction est invité à examiner la proposition d'établir un Groupe de travail mixte, composé de membres du Conseil scientifique et du Conseil de Direction, chargé d'évaluer les progrès accomplis à mi-parcours. Pour constituer ce groupe, on pourrait procéder lors de cette session à la nomination des représentants du Conseil de Direction et, pour ne pas perdre de temps, on pourrait déléguer au Directeur et aux Présidents du Conseil de Direction et du Conseil scientifique le pouvoir de nommer d'un commun accord les représentants du Conseil scientifique. Le cadre proposé pour l'évaluation sera examiné par le Groupe à la fin de l'année 2016 et soumis à l'approbation du Conseil de Direction en mai 2017 ; le rapport final sur l'évaluation de la Stratégie à moyen terme sera présenté au Conseil de Direction en mai 2019, en même temps que les commentaires du Directeur sur cette évaluation.

Le PRESIDENT remercie le Secrétaire pour avoir utilement résumé le calendrier proposé dans le Document GC/58/10.

Le SECRETAIRE, répondant à une question du Dr ROBBINS (Canada), reconnaît l'intérêt d'avoir dans le Groupe de travail des représentants appartenant à différents Etats participants, de façon à assurer une représentation aussi large que possible.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) déclare qu'elle n'a aucune objection à cette proposition. Elle demande que le Groupe de travail prenne en compte l'impact de la recherche sur la société, en plus des trois grands domaines définis dans le paragraphe 9 du document.

Le Dr BALAS (Allemagne) estime que le calendrier proposé est ambitieux. Elle n'a aucune objection au fait que les membres du Conseil scientifique soient nommés par le Directeur et les Présidents du Conseil de Direction et du Conseil scientifique. Elle demande si le Groupe de travail se réunira en personne.

Le SECRETAIRE admet qu'il convient d'inclure dans l'évaluation l'impact de la recherche sur les politiques sanitaires et la santé publique, en se référant aux études de cas qui montrent

comment le travail du CIRC est utilisé. Il est prévu de tenir au moins une réunion en face-à-face et d'avoir recours à des téléconférences.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) demande s'il faut que le terme du mandat des membres du Conseil scientifique leur permette de participer aux réunions jusqu'en 2019. Il demande si les activités décrites dans le calendrier débordent sur le mandat du nouveau Directeur.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) applaudit la détermination du CIRC à remplir sa mission en mettant en œuvre sa Stratégie à moyen terme et soutient la création du Groupe de travail mixte. Elle demande confirmation du nombre de membres proposés pour le Groupe de travail et comment se fera la participation de l'OMS et de la Direction du CIRC.

Le SECRETAIRE précise qu'il est prévu que les mêmes membres du Conseil scientifique soient impliqués dans l'élaboration du cadre d'évaluation et dans l'évaluation du rapport du CIRC, même si cela restreint nécessairement la sélection à ceux qui ont été nommés pour un mandat couvrant la période toute entière. Son mandat de Directeur s'achevant en 2018, ce sera donc un nouveau Directeur qui présentera le rapport final au Conseil de Direction en 2019. Le Groupe de travail devrait comprendre quatre membres du Conseil de Direction et six membres du Conseil scientifique, plus un membre de l'OMS et trois membres du CIRC, dont le Directeur.

Le Dr BELAKHEL (Maroc) se félicite de la proposition d'établir un processus d'évaluation. Mais si l'on pouvait raccourcir le délai entre l'élaboration du cadre d'évaluation et l'évaluation, cela laisserait plus de temps pour mettre en œuvre les conclusions du rapport.

Le SECRETAIRE répond que si l'on avance le processus, cela voudrait dire, du fait du cycle des réunions du Conseil de Direction, que l'évaluation aurait lieu seulement 18 mois après la mise en place de la Stratégie à moyen terme. Si le Directeur reçoit le rapport du Groupe de travail en décembre 2018, il pourra intégrer les changements introduits suite à l'évaluation dans son rapport au Conseil de Direction. En réponse à une question du Dr ROBBINS (Canada), il reconnaît qu'il sera possible d'effectuer une évaluation finale en 2020. Il souligne que le cycle des audits approfondis se poursuivra parallèlement à l'évaluation de la Stratégie à moyen terme.

Le PRESIDENT rappelle que l'objectif n'est pas d'accroître le nombre de rapports, mais de faire en sorte que le Conseil de Direction puisse superviser la Stratégie à moyen terme. Il invite à formuler des commentaires sur le projet de résolution GC/58/R7. Répondant à une question de M. DE RAEDT (Belgique), il confirme que le terme « métrique » dans le paragraphe 1 du projet de résolution fait référence à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Répondant au

Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique), il confirme que le Conseil de Direction effectuera en 2019 une évaluation finale de la Stratégie à moyen terme.

Le SECRETAIRE ajoute qu'il sera possible d'actualiser le rapport 2019 pour le Conseil de Direction de 2020, étant donné qu'il sera relativement facile d'intégrer les nouveaux résultats dans le cadre de l'évaluation.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) reconnaît qu'il serait utile d'avoir un rapport actualisé en 2020.

Au cours de la discussion qui s'est ensuivie ont été évoqués la fréquence des évaluations, l'intérêt de les mener à intervalles réguliers et la nécessité de produire un rapport actualisé en 2020, de même qu'un rapport final. Les candidatures pour le Groupe de travail sont reçues et il est convenu de nommer cinq membres du Conseil de Direction et cinq membres du Conseil scientifique. Ont participé à la discussion : le Professeur KARJALAINEN (Finlande), Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS), le SECRETAIRE, le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique), le Dr ROBBINS (Canada), le Professeur MELBYE (Danemark), M. DE RAEDT (Belgique), le Dr DONKER (Pays-Bas), le Dr AXELROD (Fédération de Russie), le Dr SCHMEKEL (Suède) et le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution (GC/58/R7) relatif à la méthode d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016-2020), modifié selon les commentaires rapportés ci-dessus :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/58/10 « Proposition relative à une méthode d'évaluation de la stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

1. DECIDE la mise en place d'un Groupe de travail, pour analyser et définir les critères permettant d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020), qui comprendra :
 - a. Cinq membres du Conseil de Direction (les Représentants d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande et de la Turquie),
 - b. Cinq membres du Conseil scientifique, désignés par le Directeur en concertation avec la Présidente et la Vice-présidente du Conseil scientifique,
 - c. Un Représentant de l'OMS, et
 - d. Trois membres du secrétariat du CIRC (le Directeur et deux chercheurs confirmés du CIRC),
2. PRIE le Directeur de soumettre les recommandations du Groupe de travail sur ce cadre d'évaluation, pour examen à la réunion du Conseil scientifique en janvier 2017, et une version finale, incorporant les commentaires du Conseil scientifique, pour examen et adoption à la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2017 ;

3. PRIE le Directeur de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du CIRC à la mi-2018, et de soumettre son rapport pour examen par le Groupe de travail fin 2018 ;
4. PRIE le Directeur de soumettre les commentaires et les conclusions du Groupe de travail pour examen à la réunion du Conseil scientifique en janvier 2019, et un rapport final d'évaluation intégrant les recommandations du Conseil scientifique, pour examen à la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2019 ;
5. PRIE le Directeur de soumettre au Conseil de Direction en mai 2020 une mise à jour de la mise en œuvre des recommandations du rapport final d'évaluation qui auront été adoptées par le Conseil de Direction en mai 2019 ; et
6. PRIE le Groupe de travail d'examiner la fréquence et le calendrier de l'évaluation des stratégies à moyen terme.

La résolution ainsi modifiée est **adoptée**.

5. MISE A JOUR DES DIRECTIVES POUR LES AUDITS EFFECTUES AU CIRC : Point 14 de l'Ordre du jour (Document GC/58/11)

Le Dr SELEIRO (Conseiller scientifique, Bureau du Directeur) présente le rapport figurant au document GC/58/11. Les membres du Conseil de Direction sont invités à examiner et à approuver les modifications marquées en rouge à l'Annexe 1 du document.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) apprécie l'incorporation d'éléments supplémentaires dans l'audit des programmes ; un investissement stratégique de cette ampleur doit contenir non seulement l'examen des programmes individuels pris isolément mais aussi reconnaître leur valeur ajoutée et leurs synergies.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous relatif à la mise à jour des directives pour les audits effectués au CIRC (GC/58/R8) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/11 : « Mise à jour des directives pour les audits effectués au CIRC »,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné les nouvelles directives et d'avoir recommandé leur approbation ;
2. ADOPTE la mise à jour des directives relatives aux procédures d'audit scientifique du CIRC figurant au document GC/58/11 et ses Annexes 1 et 2, ci-après ; et
3. PRIE le Conseil scientifique et le Secrétariat de mener les audits scientifiques à venir conformément à la procédure d'audit révisée, ci-après.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) suggère de modifier la dernière partie du 2^{ème} paragraphe comme suit : « ... figurant aux Annexes 1 et 2 du Document GC/58/11 ».

La résolution ainsi modifiée est **adoptée**.

6. RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL, 2014–2015 : Point 15 de l'Ordre du jour (Document GC/58/12)

Le Dr LE CALVEZ-KELM (Président du CSST) présente le rapport figurant au Document GC/58/12.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous relatif au rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail, 2014–2015 (GC/58/R9) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le « Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail, 2014–2015 » tel qu'il figure au Document GC/58/12,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail, 2014–2015 ;
2. NOTE que, conformément à la décision relative à la production des rapports statutaires (Résolution GC/58/R6), les rapports biennaux du Comité seront désormais présentés au Conseil de Direction seulement ;
3. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

La résolution est **adoptée**.

7. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE PUBLICATION ET SUR L'AFFECTATION DES FONDS : Point 16 de l'Ordre du jour (Document GC/58/13)

Le Dr GAUDIN présente le rapport figurant au Document GC/58/13.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) félicite le CIRC pour le haut niveau de ses publications de 2015 et pour sa détermination à développer de nouvelles connaissances et à les diffuser dans la communauté scientifique et dans le milieu de la santé publique. Elle est favorable à la présentation biennale du rapport des activités de publication et félicite le CIRC pour le lancement du nouveau site internet consacré aux publications, plus fonctionnel et plus facile à mettre à jour.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous relatif aux activités de publication et à l'affectation des fonds (GC/58/R10) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/13 « Rapport sur les activités de publication et sur l'affectation des fonds », et

Rappelant sa Résolution GC/51/R10 dans laquelle il est demandé au Directeur de faire rapport chaque année sur les activités liées aux publications,

1. PREND NOTE du Rapport avec le plus grand intérêt ;
2. NOTE que le bénéfice net de la vente des publications du CIRC en 2015, versé au Fonds spécial du Conseil de Direction, s'est élevé à 700 413€, dont 75% ont été affectés au programme des publications en 2016 ;
3. PRIE le Directeur, conformément à la décision relative à la production des rapports statutaires (Résolution GC/58/R6), de rendre compte des activités de publication du CIRC tous les deux ans ; et
4. NOTE que le prochain rapport sur les activités de publication sera présenté lors de la 60^{ème} session du Conseil de Direction en mai 2018.

La résolution est **adoptée**.

8. PRIORITES PROPOSEES POUR LES RESSOURCES MOBILISEES ACTIVEMENT COMME CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SANS OBJET SPECIFIE : Point 18 de l'Ordre du jour (Document GC/58/15)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances), illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, rappelle que le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié a été créé en 1982 suite à la Résolution GC/23/R6 du Conseil de Direction. Le compte est alimenté par les contributions volontaires pour lesquelles les donateurs n'ont pas précisé d'objet. Les fonds ainsi accumulés peuvent être utilisés pour des projets particuliers sur recommandation du Conseil scientifique et après approbation du Conseil de Direction. La plupart des fonds du compte proviennent de particuliers. Deux autorisations permanentes de disposer des fonds permettent de financer partiellement deux bourses de 12 mois et une allocation pour chercheur invité. Il est proposé d'augmenter les fonds alloués aux bourses pour pouvoir couvrir leur coût réel. Le Centre s'efforce actuellement d'attirer sur ce compte des financements sans affectation et propose d'affecter ces ressources aux cinq projets prioritaires décrits dans le Document GC/58/15.

Le Dr COMBA (Italie) apprécie la qualité de ces demandes et du travail que cela représente, qui transparaît dans le rapport ; il souscrit à cette proposition.

Le SECRETAIRE, répondant à une question du Professeur MELBYE (Danemark), confirme que l'allocation pour Chercheur invité continuera à être attribuée comme avant.

Le Dr ROBBINS (Canada) ajoute qu'il soutient la proposition d'allouer les fonds sans objet spécifié aux cinq domaines prioritaires définis dans le document, et de remettre au Conseil de Direction un rapport annuel sur la façon dont les fonds auront été utilisés.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous concernant les priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme contributions volontaires sans objet spécifié, (GC/58/R12) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/15 « Priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme contributions volontaires sans objet spécifié »,

Notant l'augmentation du coût des bourses d'études,

Notant le mécanisme d'affectation des fonds du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié entre ses sessions annuelles,

1. AUTORISE une augmentation des fonds, de 34 650€ à 80 000€ par an, pour financer deux bourses d'études de douze mois, sous réserve de liquidités suffisantes dans le Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié ; et

2. APPROUVE une autorisation permanente donnée au Directeur, pour la période 2016–2020, pour allouer des fonds sans affectation mobilisés au Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié pour les cinq programmes prioritaires figurant ci-dessous :

- a. Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) ;
- b. Monographies du CIRC et *IARC Handbooks of Cancer Prevention* ;
- c. Réseau des biobanques et constitution de cohortes dans les PRFI (BCNet) ;
- d. Bourses de formation du CIRC ;
- e. Nouveau Centre du CIRC.

3. DEMANDE au Directeur de rendre compte annuellement au Conseil de Direction sur l'utilisation du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié, en indiquant clairement les fonds recueillis de façon proactive et leur affectation aux programmes prioritaires susmentionnés.

Le Président, répondant à une question du Professeur GÜLTEKIN (Turquie), précise que l'attribution de fonds à l'Allocation pour professeur invité restera inchangée.

Le Dr DE RAEDT (Belgique) propose d'insérer « de la Stratégie à moyen terme » dans le paragraphe 2 après la référence aux « cinq programmes prioritaires. »

Le Professeur KARJALAINEN (Finlande) estime que les termes « selon la Stratégie à moyen terme » sont plus appropriés.

Le SECRETAIRE, répondant à une question du Professeur MELBYE (Danemark), confirme que des fonds seront mis de côté pour le projet Nouveau Centre Plus mais qu'ils ne seront pas dépensés avant que le CIRC ait déménagé dans ses nouveaux locaux.

La résolution ainsi modifiée est **adoptée**.

9. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS : Point 19 de l'Ordre du jour (Document GC/58/16)

Mme SATHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) mentionne que le Document GC/58/16 décrit les subventions et les contrats acceptés par le Centre au cours de l'année 2015. Trois subventions proviennent du secteur privé et de fondations à but non lucratif.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous à propos de l'acceptation des subventions et contrats et du rapport sur la répartition des intérêts (GC/58/R13) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/16 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément à la résolution GC/52/R13, paragraphes 2 et 3, pour les trois projets suivants ; deux projets, a) et b), en collaboration avec le secteur privé, et un projet, c), d'un montant annuel supérieur à 500 000€ :

a) Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) [467 460€], ESTAMPA [44 100€], Cours d'été du CIRC [26 460€], BCNet et biobanques [26 460€] [*National Institutes of Health, National Cancer Institute (NIH/NCI), Etats-Unis (par le biais de CRDF Global)*] pour un montant total de 564 480€ sur 10 mois] ;

b) Coordination du Groupe chargé de l'harmonisation internationale des cohortes de naissance [Ministère de l'Environnement, Japon (par le biais de *Japan NUS Co., Ltd*) pour un montant de 65 540€ sur 24 mois] ;

c) Extension du suivi de l'étude IARC-INDIA de vaccination contre le VPH, pour comparer l'efficacité d'une, deux et trois doses de vaccin quadrivalent dans la prévention des néoplasies cervicales [Fondation Bill & Melinda Gates, Etats-Unis, pour un montant de 2 670 697€ sur 60 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/58/16 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

La résolution est **adoptée**.

10. ACCEPTATION DES DONS : Point 20 de l'Ordre du jour (Document GC/58/17)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) attire l'attention sur les dons reçus en 2015. En réponse à une question du Professeur BAGGOLEY (Australie), elle confirme que le Centre ne connaissait pas personnellement Mme Benmoussa, mais que cette patiente atteinte de cancer n'avait pas de famille proche et a fait le choix d'apporter une généreuse contribution sous forme de legs.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous concernant l'acceptation des dons (GC/58/R14) :

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/58/17 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux les donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

La résolution est **adoptée**.

La séance est levée à 17h25.